

COMMUNE DE BOLLWILLER
Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 30 DECEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00.

*Nombre de
Conseillers élus :* 27

*Conseillers
en fonction :* 27

*Conseillers
présents :* 21

*Conseillers
excusés :* 0

Procurations : 6

Absents : 1

Etaient présents : Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO
Bertrand MORGENTHALER, Dominique DEBENATH, Marie-
Rose BELTZUNG, Daniel VONTHRON, Claudette PANCALLO,
Stéphane FOMHOLTZ, Martine LAENG, Ginette CERDAN,
Richard FUCHS, Patrick MACIAG, Nathalie JUNCKER, Graziella
ALESCIO, Michel VECCHIATO, Solène WISS (jusqu'à 22heures),
Fernand HOLDER, Kilian FOITZIK, Jean-Luc GINDER, Jean-
Jacques DEMOULIN
Absent : Malika LEFEVRE
Procurations :
M. Pierre DOUSSELIN à M. Jean-Jacques ORIO
Mme Cynthia GERSTER à Mme Nathalie JUNCKER
Mme Valérie BOSCATO à Mme Dominique DEBENATH
M. Bryan GRAU à Claudette PANCALLO
Mme Mélissa ZIMMERMANN à M Jean-Paul JULIEN
Mme Solène WISS à Mme Véronique WIGNO à partir de 22h00

M. le Maire demande que l'on ajoute un point à l'ordre du jour : dénomination d'une Impasse. L'ensemble de l'assemblée accepte cet ajout de point.

Mme Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée de M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2020
2. Débat d'Orientation Budgétaire
3. Convention de délégation de la compétence eau avec Mulhouse Alsace Agglomération
4. Approbation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et approbation de la méthode d'évaluation retenue
5. Décision Modificative
6. Budget scolaire 2021
7. Personnel communal : création d'un poste de rédacteur territorial
8. Personnel communal création d'un poste de technicien principal de 1ère classe
9. Dénomination d'une nouvelle voie : Impasse du Fridolinsbach
10. Communications
11. Divers

1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2020

M. Jean-Jacques DEMOULIN nous fait remarquer que notre compte rendu sur sa déclaration « liminaire » ne relate pas correctement ses propos tenus le 26 novembre.

Concernant les débats, il souhaite toujours qu'ils puissent avoir lieu démocratiquement.

M. Jean-Luc GINDER réitère sa demande quant à connaître le montant des indemnités des élus.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions (M. Jean-Luc GINDER, M. Jean-Jacques DEMOULIN).

2) Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire indique qu'en application de la loi du 6 février 1992, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires et ceci dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat permet aux conseillers municipaux d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Le débat porte sur les différentes options qui permettront d'établir les budgets primitifs à venir.

Aussi, une réflexion concernant la fiscalité, les différents grands travaux et le financement de ceux-ci, l'évolution de la dette, ainsi que le fonctionnement des services municipaux, est menée.

Monsieur le Maire présente un diaporama qui permet d'apporter les informations utiles à ce débat (copie en annexe).

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- Situation globale
- Evolutions législatives

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Section d'investissement
- Effet ciseau et perspectives

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

- Projets de l'année 2020.
- Projets à engager

Concernant le contexte international et national de la crise liée au COVID 19, l'impact sur l'économie est très important. L'activité en zone euro est en dent de scie. Dès le mois de mars, les pays européens ont connu une chute vertigineuse du PIB comparé à l'année 2019. L'activité a profité de la levée progressive des mesures contraignantes et a fortement rebondi cet été.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays devraient entraîner dans une moindre mesure une contraction de l'économie au 4^{ème} trimestre. Les gouvernements tentent de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activités. La crise sanitaire est doublée d'une crise économique de plus grande ampleur que celle de 2008. Le risque d'une crise sociale est important.

Les Etats de l'UE ont mis en place un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions en plus du programme SURE (100 Mds €). Ces soutiens économiques sont financés par l'emprunt.

En conséquence, la dette publique explose à hauteur de 119% du PIB en 2020 soit 2760 milliards ce qui représente 42000 € par habitant (35000 € fin 2019). Le déficit public de notre pays passe de 73 milliards d'euros en 2019 (3% du PIB) à 248 milliards (11,3% du PIB) en 2020.

Le déficit de la sécurité sociale passe de 2 milliards en 2019 à 40 milliards en 2020 au lieu de 5 milliards prévus.

Le Maire cite les différents soutiens accordés par l'état aux entreprises, à la culture, aux associations pour faire face à la crise économique et à la crise sociale qui peut en découler.

Les recettes du bloc communal (Dia11) sont en retrait de 2,4 milliards d'euros (15%)

Taxe d'habitation (dia 12 à 17) :

Environ 80% des ménages de Bollwiller ne payent plus de taxe d'habitation (TH).

La réforme se poursuivant, le dégrèvement sur les 20 % de résidences principales restantes sera de :

- 30% en 2021
- 65% en 2022
- 100% en 2023

La taxe d'habitation sera maintenue sur les résidences secondaires et les locaux professionnels.

La commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur propriété bâtie (TFB de 13,17%).

Le taux de TFB global sera de 25,46%.

La perte sera compensée par l'Etat. Un coefficient multiplicateur d'environ 1,18 permettra de rendre cette compensation dynamique. Par contre les augmentations de la taxe d'habitation votées depuis 2017, ne seront pas compensées soit une perte d'environ 5700€.

M. le Maire rappelle que depuis 2012 (Dia 19, Dia 20) la commune a perdu 1 393 081 €, en raison de la baisse des dotations, la prise en charge de l'instruction des permis de construire et des pénalités liées au manque de logements sociaux,

La commune perdra le bénéfice du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) à compter de 2021 qui était de 86 204€ en 2016.

En 2021, aucune revalorisation des bases d'imposition ne sera appliquée.

Le Conseil Municipal ne pourra pas voter de modification du taux de la taxe d'habitation mais uniquement celui de la taxe foncière.

M. le Maire présente l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement depuis plusieurs années (DIA 21 à 34).

A noter un recul des dépenses énergétiques dû à des travaux d'isolation thermique et de changement de mode de chauffage dans les bâtiments mais également à des dépenses de personnel en baisse. Les charges de personnels sont analysées à l'horizon 2024 en tenant compte d'un recrutement et du glissement vieillesse – technicité.

La courbe de l'endettement (DIA 44) par habitant sans nouvel emprunt montre que celui-ci est de 690€ en 2021 et sera de 333€/hab à la fin du mandat si aucun emprunt n'est contracté.

Par ailleurs, une analyse de l'effet ciseau démontre que si la situation s'est améliorée ces dernières années, elle reste tendue du fait notamment des baisses de dotations et ce malgré une gestion des dépenses rigoureuse.

M. le Maire présente les investissements réalisés en 2020 (DIA 53 à 56) et propose une feuille de route avec l'ensemble des projets à réaliser dans les différents domaines. Le budget primitif permettra de prioriser les réalisations et de définir le budget à consacrer.

La capacité d'autofinancement devrait s'élever à environ 135 000 €.

Afin d'améliorer ce résultat il faut poursuivre notre rigueur budgétaire et éventuellement augmenter la taxe foncière.

Questions/Réponses :

M. Jean-Luc GINDER rappelle qu'en 2008 la crise était financière et qu'aujourd'hui il s'agit d'une crise qui aura un impact sur l'économie réelle et particulièrement en France.

M. le Maire lui répond qu'effectivement il a présenté les écarts relatifs de PIB entre ces deux périodes. Concernant les risques de surendettement des ménages, une crise similaire pourrait se reproduire.

M. Jean-Luc GINDER demande qui pourra décider du taux concernant la taxe foncière.

M. le Maire lui répond que la commune votera le taux de taxe foncière y compris pour l'ancienne part départementale qui s'ajoute au taux communal.

M. Jean-Jacques DEMOULIN demande au Maire à quel niveau il serait nécessaire de recruter du personnel.

M. le Maire estime qu'il manque une personne au service administratif et deux personnes au service technique.

M. Jean-Luc GINDER félicite le Maire pour la situation concernant les emprunts de la commune et le niveau faible des taux.

M. Fernand HOLDER regrette qu'avec la réforme de la taxe d'habitation la population ne participera pas suffisamment à la fiscalité.

M. le Maire lui indique qu'à partir de 2023 les locataires ne paieront plus d'impôts communaux. Il présentera le montant moyen acquitté par les habitants lors de la préparation du budget. Par ailleurs, à Bollwiller les bases fiscales restent faibles.

M. Jean-Luc GINDER demande quel va être le devenir de la propriété GAY.

M. le Maire lui répond que conformément au PLU l'objectif est d'aménager des logements à destination de tous publics.

M. Jean-Luc GINDER s'interroge sur l'avancée du projet de zone d'activité.

M. le Maire lui répond que les discussions sont en cours avec les propriétaires.

M. Bertrand MORGENTHALER ajoute que tant que la station d'épuration ne sera pas opérationnelle cela bloquera tout projet d'extension.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire.

Mme Solène WISS donne procuration à Mme Véronique WIGNO.

3) Convention de délégation de la compétence eau avec Mulhouse Alsace Agglomération

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, complétée par la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, les compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines ont été transférées à Mulhouse Alsace Agglomération au 1er janvier 2020.

La loi du 27 décembre 2019 relative à « l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » introduit de nouvelles modalités d'exercice des compétences intercommunales. Elle donne la possibilité à la communauté d'agglomération de déléguer par convention tout ou partie des compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines à ses communes membres et aux syndicats infracommunautaires existant au 1^{er} janvier 2020. Les compétences ainsi déléguées sont exercées au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération.

Selon les termes de la loi, le conseil d'agglomération avait jusqu'au 30 juin 2020 pour se prononcer sur le principe de déléguer ou non les compétences eau et assainissement aux syndicats infracommunautaires. Ce délai est passé à 9 mois pour tenir compte de l'impact de l'épidémie de covid-19, ce qui a repoussé l'échéance au 30 septembre 2020.

La mise en œuvre de ce transfert et de ces délégations a été perturbée par la crise sanitaire Covid-19 et le report des élections municipales et communautaires, ainsi les travaux relatifs à ces sujets n'ont repris qu'au mois de septembre 2020.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, et comme suite aux orientations définies lors de la conférence des maires du 7 septembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a demandé aux communes et aux syndicats concernés de lui transmettre leurs demandes de délégation.

Par délibération en date du 21 septembre 2020, le conseil d'agglomération a approuvé la délégation des compétences eau et assainissement aux communes et syndicats infracommunautaires qui en ont fait la demande, afin qu'ils l'exercent dans le cadre du dispositif de gestion existant à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il a ainsi approuvé la délégation de la compétence eau à la commune de Bollwiller.

Tenant compte de l'ensemble des éléments ci-dessus, une convention de délégation doit être conclue avec Mulhouse Alsace Agglomération, sur la base du projet annexé à la présente délibération.

Comme prévu par la loi du 27 décembre 2019, le projet de convention, qui sera approuvé de façon concordante par les organes délibérants de chacune des parties, précise la durée de la délégation, qui est de deux ans, ainsi que les modalités d'exécution. Il définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, ainsi que les modalités de contrôle de Mulhouse Alsace Agglomération sur le délégataire, et précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée. **Il prévoit également l'élaboration d'un schéma directeur à l'échelle communautaire** qui dressera les perspectives de convergence des modalités de gestion et d'une politique de l'eau à l'échelle du territoire afin de répondre aux enjeux de qualité, de préservation, et d'optimisation de la ressource à moyen et long terme.

Cette période de deux ans permettra de préciser, en lien avec les services de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin (DDFIP), l'ensemble des opérations à mettre en œuvre dans le cadre de ce transfert de compétences et des délégations au profit des communes et des syndicats, sur les plans des moyens humains, budgétaire, comptable, financier, patrimonial et du recouvrement pour une mise en œuvre conformément aux précisions apportées par la Direction Générale des Collectivités Territoriales et la Direction Générale des Finances Publiques.

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de délégation de la compétence eau entre la commune de Bollwiller avec effet au 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de délégation à intervenir.

4) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et approbation de la méthode d'évaluation retenue.

Monsieur le Maire rappelle que les compétences PLU (Programme Local d'Urbanisme) et RLP (Règlement Local de Publicité) ont été transférées à Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) au 1^{er} janvier 2020.

Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 8 novembre 2019, le Conseil d'Agglomération de M2a avait fixé les ACTP provisoires 2020, en tenant compte des éléments suivants :

- mise en œuvre d'une répartition du régime dérogatoire,
- prise en compte d'une dépense de 1 € par habitant,
- mise en place d'un système de dégressivité sur 3 ans permettant aux communes ayant investi au cours des dernières années de bénéficier d'une progressivité de l'impact.

Il avait par ailleurs été décidé que l'année 2020 permettrait d'évaluer les charges transférées dans le cadre du PLU et que les 2 possibilités d'évaluation des charges transférées (méthode de droit commun et méthode dérogatoire) seraient étudiées en parallèle.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui s'est réunie le 6 novembre 2020 a ainsi examiné, l'évaluation des transferts de charges 2020 selon :

- la méthode de droit commun avec la moyenne des dépenses nettes sur 3 ans,
- la méthode de droit commun avec la moyenne des dépenses nettes sur 5 ans,
- la méthode dérogatoire basée sur la moyenne des dépenses nettes sur 3 ans avec un système de dégressivité sur 3 ans,
- la méthode dérogatoire basée sur la moyenne des dépenses nettes sur 5 ans avec un système de dégressivité sur 3 ans.

La CLECT a adopté le rapport qui lui a été soumis selon les règles de majorité simple prévues par les textes. Elle s'est ainsi prononcée en faveur du système d'évaluation du transfert de charges 2020 basé sur le système dérogatoire de 1 € par habitant avec dégressivité sur 3 ans (2020, 2021 et 2022) tenant compte de la moyenne nette des dépenses réalisées sur les 3 années précédant le transfert (2017 à 2019).

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, Mulhouse Alsace Agglomération nous a transmis le rapport qui a été approuvé par la dernière CLECT.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur :

- l'approbation du rapport de la CLECT du 6 novembre 2020,
- la méthode d'évaluation du transfert PLU retenu par la CLECT à savoir :
 - la mise en œuvre d'une répartition selon le régime dérogatoire,
 - la prise en compte d'une dépense de 1 € par habitant,
 - la mise en place d'un système de dégressivité sur 3 ans basé sur la moyenne des dépenses nettes effectuées de 2017 à 2019.

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
-d'approuver le rapport de la CLECT du 6 novembre 2020,
- d'approuver la méthode d'évaluation retenue.

5) Budget communal : Décisions Modificatives.

M. le Maire présente les ajustements comptables à réaliser. Ces derniers n'ont aucune incidence sur les équilibres comptables.

Dépenses d'Investissement

Article 1328 – Autres/Fonction 814 : 900 €

Article 2315 – Installation, matériel et outillage techniques/Fonction 822 : - 900 €

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 -d'adopter la décision modificative,
 -d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

6) Budget scolaire 2021.

M. Jean-Jacques ORIO présente le budget scolaire pour l'année 2021.

Il a été préparé en lien avec les directeurs et directrices des trois écoles de la commune.

		2019	2020	2021
Ecoles Maternelles	Montant par Elève	23	23,5	24
	Augmentation	2,22%	2,17%	2,13%
	<i>Nbre d'élèves - les Lutins</i>	75	70	65
	<i>Nbre d'élèves - Château</i>	79	81	64
	Total	154	151	129
	<i>Sous Total</i>	3542	3549	3096
	NOËL - Achat d'un cadeau pour les élèves	11	11	11
	<i>Sous Total</i>	1694	1661	1419
	TOTAL	5 236	5 210	4 515
	Augmentation	7,05%	-0,51%	-13,33%
Ecole Élémentaire	Montant par Elève	21,5	22	22,5
	Augmentation	2,38%	2,33%	2,27%
	<i>Nbre d'élèves</i>	193	192	206
	<i>Sous Total</i>	4 150	4 224	4 635
	Renouvellement des manuels scolaires	1450	1450	1450
	<i>Sous Total</i>	1450	1450	1450
	TOTAL	5 600	5 674	6 085
	Augmentation	5,37%	1,33%	7,24%
	TOTAL	10 836	10 884	10 600
	Augmentation	6,18%	0,44%	-2,60%
<i>Nbre d'élèves</i>	347	343	335	

Bénéficiaires	Affectation	2019	2020	2021
Ecole Elémentaire	Sorties scolaires découvertes et activités pédagogiques	3 000	3 000	3 000
	RASED	300	300	300
	Transport Piscine	2 400	2 400	2 400
Sous Total		5 700	5 700	5 700
Ecole Maternelle les Lutins	Transport Sorties pédagogiques	700	700	700
	Sorties scolaires découvertes et activités pédagogiques	500	500	500
Ecole Maternelle Château	Transport Sorties pédagogiques	700	700	700
	Sorties scolaires découvertes et activités pédagogiques	500	500	500
Sous Total		2 400	2 400	2 400
Enfants domiciliés dans la commune scolarisés à l'extérieur	Classe Nature Haut-Rhin	1 300	1 300	1 300
TOTAL		9 400	9 400	9 400

M. Jean-Luc GINDER demande s'il est prévu de mettre en place des films de protection solaire à l'école maternelle Château.

M. le Maire lui répond que ces films n'ont pas une durée de vie suffisante et qu'on envisage une solution plus durable.

M. Jean-Jacques ORIO profite de ce point pour informer l'assemblée qu'un dispositif d'aide aux devoirs va être mis en place en lien avec la MJC/Centre social.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget scolaire pour l'année 2021
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

7) Personnel communal : création d'un poste de rédacteur territorial

Suite à la dernière CAP du Centre de Gestion du 1^{er} décembre 2020 un agent communal a pu bénéficier d'une promotion au cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Il revient au conseil municipal de créer le poste et de l'inscrire au tableau des effectifs.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} janvier 2021 à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

8) Personnel communal : création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe

Suite à la dernière CAP du Centre de Gestion du 27 novembre 2020 un agent communal a pu bénéficier d'une promotion au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Il revient au conseil municipal de créer le poste et de l'inscrire au tableau des effectifs.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021,
- de supprimer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision

9) Dénomination d'une Impasse/Projet immobilier rue du Vieil Armand

M. Bertrand MORGENTHALER informe l'assemblée que le projet porté par la société AXIS CONCEPT pour le compte de Habitat de Haute Alsace est constitué d'une voie interne qui permet de desservir quatorze maisons.

Il convient de dénommer cette nouvelle rue. La commission d'urbanisme a proposé le nom suivant : Impasse du Fridolinsbach

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer cette voie Impasse du Fridolinsbach

10) Communications

Boîtes solidaires

Madame Dominique DEBENATH rend compte de l'opération « boîtes solidaires » :

- ❖ La collecte a permis de rassembler 210 boîtes. Certains dons provenaient également d'habitants de Feldkirch et Ensisheim.
- ❖ L'engouement et la générosité des donateurs a dépassé nos espérances, car nous détenons, à l'issue de cette collecte, un surplus de boîtes, à savoir :
21 cadeaux pour hommes, 32 cadeaux pour femmes, 44 pour filles, 19 pour garçons, 14 pour bébés, soit un total excédentaire de 130 boîtes.
- ❖ **28** familles ont bénéficié d'un cadeau, soit 78 personnes.
- ❖ 5 boîtes ont été données à des personnes extérieures à Bollwiller.
- ❖ La situation financière s'est arrangée pour **8** familles sur les **60** contactées et **24** d'entre elles n'étaient pas joignables.

Madame Dominique DEBENATH remercie les différents acteurs :

- ❖ **M. WAGNER**, directeur du Super U : il nous a offert 100 cabas à l'enseigne du magasin.
- ❖ La **MJC Centre Social**, a géré la campagne d'information ainsi que la collecte dans leurs locaux.
- ❖ **MMES STRUB et BLUMSTEIN**, adjointes au maire de Feldkirch, se sont associées à notre action et ont récolté 14 boîtes dans leur commune.
- ❖ L'association **BOLL'FESTIF** a également apporté sa contribution en déposant 20 paquets à la MJC.
- ❖ **Le Service Action Jeunesse** encadré par Mme JANICKI à préparer des sacs pour chaque famille. Grâce à un listing numéroté, nous avons pu préserver l'anonymat de chaque bénéficiaire. Le local du SAJ fût mis à disposition lors de la distribution des cadeaux. Ils ont montré un vif désir de s'impliquer dans une action bienveillante.
- ❖ Merci à Marie-Rose Beltzung, Martine Laeng, Ginette Cerdan, Aurélie Lemaistre, Jean Mantello, tous membres du CCAS et présents pour accueillir les personnes et gérer la remise des sacs.

EN CONCLUSION :

Malgré le délai extrêmement court pour la mise en place en urgence de cette opération et la crise sanitaire que nous traversons, le bilan est plus que satisfaisant.

Chaque famille contactée a ainsi pu déposer un cadeau sous son sapin.

On constate que le « chacun pour soi » a été balayé par une solidarité exemplaire qui prouve que les gens ont toujours du cœur !

M. le Maire la remercie d'avoir porté cette opération.

11) Divers

M. Jean-Luc GINDER pose une question concernant le compteur LINKY

M. le Maire lui rappelle l'historique de la procédure portée par la commune pour permettre aux habitants de refuser la pose de ces compteurs. Il indique qu'il était proposé aux habitants de refuser cette pose.

M. Fernand HOLDER indique que le compteur n'est plus propriété de la commune et que Soultz a engagé une démarche.

M. le Maire lui demande ce que cela change pour les habitants. Il va contacter le Maire de Soultz à ce sujet.

Mme Martine LAENG demande si les démarcheurs actuellement présents dans la commune qui proposent des changements de fournisseurs sont réellement missionnés par la commune.

M. le Maire lui répond que cela n'est pas le cas.

M. Jean-Jacques DEMOULIN revient sur la même question que sur les réunions précédentes concernant la situation de Mme GRINE.

M. le Maire lui répond que ce point sera traité au courant de l'année 2021.

M. le Maire souhaite un très bon réveillon à tous les membres présents.

Fin de la séance : 22h35.

Bollwiller, le 08 janvier 2021

Le Maire :

Jean-Paul JULIEN



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien', written over a horizontal line.

